

## SÉANCE ORDINAIRE

20 JANVIER 2014

Cent quatre-vingt-sixième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2014 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Madame la commissaire parent : Josée Hébert.

### **Autres présences :**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;  
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;  
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;  
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

**Absences :** Madame la commissaire : Lise Soutière.  
Messieurs les commissaires Luc Mercier et Yvon Pineault.

**Autre absence :** Madame la commissaire parent : Sonia Boulay.

### **01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

### **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**HR 14.01.20**  
**001**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

### **ORDRE DU JOUR**

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02- Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Capsule pédagogique.
- 04 - Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 9 décembre 2013 (document SG 14.01.20-05.1).
- 05.2 Correspondance.
  - 05.2.1 De monsieur Pierre Côté, secrétaire général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud : Résolution CC-13-11-26-05 relativement au principe d'équité dans le mode de financement des commissions scolaires.
  - 05.2.2 De monsieur Mathieu Côté, attaché politique de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy : Accusé réception de la résolution HR 13.11.11-004 adoptée par le Conseil des commissaires relativement à la reconduction du plan

- stratégique 2008-2013 ainsi que la convention de partenariat intervenue entre la Commission scolaire et la ministre pour l'année scolaire 2013-2014.
- 05.2.3 De monsieur Jean-François Primeau, secrétaire général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : Résolution CC-2387-131216 – Appui au principe d'équité dans le mode de financement des commissions scolaires et projet de loi 63.
  - 05.2.4 De monsieur Daniel de Brouwer, responsable du bureau du député de Chambly : Accusé réception de la résolution HR 13.12.09-004 adoptée par le Conseil des commissaires relativement à la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'état ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement – projet de loi no 60.
  - 05.2.5 De madame Denise Gaudreault, coordonnatrice du bureau de la correspondance du cabinet de la première ministre madame Pauline Marois : Accusé réception de la résolution HR 13.12.09-004 adoptée par le Conseil des commissaires relativement à la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'état ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement – projet de loi no 60.
  - 05.2.6 De madame Louise-Andrée Moisan, directrice de cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, monsieur Bernard Drainville : Accusé réception de la résolution HR 13.12.09-004 adoptée par le Conseil des commissaires relativement à la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'état ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement – projet de loi no 60.
  - 05.3 Mot de la présidente.
  - 05.4 Fusion des écoles Providence et Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) (document SG 14.01.20-05.4).
  - 05.5 Attribution du nom au nouveau Centre de formation professionnelle (document SG 14.01.20-05.5).
  - 05.6 Vente de terrain contigu à l'ancienne bibliothèque municipale en faveur de la Ville de Marieville (document SG 14.01.20-05.6).
  - 06.1 Politique d'admission et d'inscription des élèves - Adoption (document SREJ 14.01.20-06.1).
  - 08.1 Correction à la résolution HR 13.10.15-010 (document STI 14.01.20-08.1).
  - 09.1 Engagement (document RH 14.01.20-09.1).
  - 10.1 Liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en décembre 2013 (document RF 2014.01.20 10.1).
  - 11.1 Adjudication de contrats
    - 11.1.1 Travaux à la structure et espace de l'entreplafond – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 14.01.20-11.1.1)
  - 12. Commissaires parents.
  - 13. Remerciements et félicitations.
  - 14. Autres sujets.
  - 15. Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE**

Madame Silvie Mondat, directrice et madame Chantal Noël, directrice adjointe du Service des ressources financières, présentent brièvement l'ensemble des dossiers traités et des services offerts par les membres du personnel du Service des ressources financières.

#### **04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Dans le cadre des restrictions budgétaires imposées aux commissions scolaires et de l'effet qu'elles ont eu à l'égard des comptes de taxe scolaire, monsieur Michel Bégin, résidant de Saint-Jean-sur-Richelieu, s'interroge sur les niveaux de services offerts par la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Sans en diminuer la qualité, il se demande s'il n'y aurait pas lieu de limiter certains services. À cet effet, il donne en exemple le nombre de surveillants dans les cours d'école.

Madame Martine Bourque, parent d'un élève fréquentant présentement l'école Saint-Eugène, interroge le Conseil des commissaires à l'égard des nouveaux bassins de fréquentation des écoles Saint-Eugène et Saint-Lucien, applicables à compter de la prochaine année scolaire ainsi que sur le processus mis en place pour en arriver à cette décision.

Madame Catherine Laplante-Lajoie, parent d'un élève fréquentant présentement l'école Saint-Eugène et demeurant plus spécifiquement sur la route 223, demande à ce que les enfants qui demeurent sur une certaine section de cette route puissent plutôt faire partie du bassin de fréquentation de l'école Saint-Blaise.

#### **05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 9 DÉCEMBRE 2013 (document SG 14.01.20-05.1)**

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 9 décembre 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013.

#### **05.2 CORRESPONDANCE**

05.2.1 De monsieur Pierre Côté, secrétaire général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud : Résolution CC-13-11-26-05 relativement au principe d'équité dans le mode de financement des commissions scolaires.

05.2.2 De monsieur Mathieu Côté, attaché politique de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy : Accusé réception de la résolution HR 13.11.11-004 adoptée par le Conseil des commissaires relativement à la reconduction du plan stratégique 2008-2013 ainsi que la convention de partenariat intervenue entre la Commission scolaire et la ministre pour l'année scolaire 2013-2014.

05.2.3 De monsieur Jean-François Primeau, secrétaire général de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : Résolution CC-2387-131216 – Appui au principe d'équité dans le mode de financement des commissions scolaires et projet de loi 63.

**HR 14.01.20  
002**

- 05.2.4 De monsieur Daniel de Brouwer, responsable du bureau du député de Chambly : Accusé réception de la résolution HR 13.12.09-004 adoptée par le Conseil des commissaires relativement à la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'état ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement – projet de loi no 60.
- 05.2.5 De madame Denise Gaudreault, coordonnatrice du bureau de la correspondance du cabinet de la première ministre madame Pauline Marois : Accusé réception de la résolution HR 13.12.09-004 adoptée par le Conseil des commissaires relativement à la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'état ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement – projet de loi no 60.
- 05.2.6 De madame Louise-Andrée Moisan, directrice de cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, monsieur Bernard Drainville : Accusé réception de la résolution HR 13.12.09-004 adoptée par le Conseil des commissaires relativement à la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'état ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement – projet de loi no 60.

### **05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance ordinaire du 9 décembre 2013.

### **05.4 FUSION DES ÉCOLES PROVIDENCE ET SACRÉ-CŒUR (SECTEUR SAINT-LUC) (document SG 14.01.20-05.4)**

Considérant le projet de fusion des écoles Providence et Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc), à compter de l'année scolaire 2014-2015;

Considérant le document d'intention adopté par le Conseil des commissaires le 13 mai 2013, exposant les critères retenus ainsi que les éléments factuels qui justifiaient cette orientation (HR 13.05.13-007);

Considérant l'avis public publié avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à l'effet d'informer la population de l'intention de la Commission scolaire de fusionner les écoles Providence et Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les conseils d'établissements concernés, les instances syndicales ainsi que la ville et la municipalité régionale de comté (MRC) touchées ont été invitées à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis déposés à l'égard du projet de fusion des écoles Providence et Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc), soient par les conseils d'établissements des écoles Providence et Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc), le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu et le Syndicat de soutien des Hautes-Rivières – CSN;

Considérant que ce projet d'école institutionnelle favorisera une organisation scolaire plus souple, une meilleure cohérence dans le suivi des élèves, un partage accru entre les équipes-écoles et une simplification des exigences administratives;

Considérant la volonté des milieux des écoles Providence et Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc) à l'égard des projets présentés;

**HR 14.01.20**  
**003**

Il est proposé par monsieur François Blais :

De fusionner les écoles Providence et Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc), en une école institutionnelle et ainsi révoquer leur acte d'établissement respectif à compter de l'année scolaire 2014-2015.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.5 ATTRIBUTION DU NOM AU NOUVEAU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (document SG 14.01.20-05.5)**

Considérant la fusion de l'École professionnelle de Métiers et du Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot (résolution HR 13.10.15-004);

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un nom à ce nouveau Centre de formation professionnelle;

Considérant le *Guide sur le choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant*, en vigueur à la Commission scolaire;

Considérant les démarches menées par le conseil d'établissement à l'égard du choix du nom du nouveau Centre de formation professionnelle;

Considérant les choix proposés par le conseil d'établissement aux termes de leur résolution adoptée le 18 décembre 2013;

Considérant la signification et les justifications liées à chacune des propositions émises par le conseil d'établissement;

Considérant les propositions faites à l'égard de l'identification spécifique de chacun des édifices;

**HR 14.01.20**  
**004**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que le nouveau Centre de formation professionnelle, issu de la fusion de l'École professionnelle de Métiers et du Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot, porte le nom de « École professionnelle des Métiers ».

Que l'immeuble situé au 100, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2Y5 soit identifié comme étant l'Édifice Laurier.

Que l'immeuble situé au 940, boulevard de Normandie, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1A7 soit identifié comme étant l'Édifice Normandie.

Madame Nadine Arseneault demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires, Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques

Darche, Magda Farès, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

A voté contre : madame la commissaire Nadine Arseneault.

Pour : 17                      Contre : 1

**Adopté à la majorité.**

**05.6 VENTE DE TERRAIN CONTIGU À L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DE LA VILLE DE MARIEVILLE (document SG 14.01.20-05.6)**

Considérant la résolution HR 12.10.09-018 adoptée par le Conseil des commissaires le 9 octobre 2012, à l'effet de donner suite à l'offre d'achat de la Ville de Marieville quant à des parties de lots contigus au terrain de l'école Crevier, dont celui situé à l'arrière de l'ancienne bibliothèque municipale;

Considérant la résolution M13-12-385, adoptée par le Conseil municipal de la ville de Marieville, le 17 décembre 2013, à l'effet d'acquérir le lot numéro 5 279 529 au cadastre du Québec, circonscription de Rouville, appartenant à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au coût de 33 097,22 \$ et que ce terrain serve à des fins publiques seulement, soit à des fins de loisirs et de culture;

**HR 14.01.20**  
**005**

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières vende à la Ville de Marieville, le lot numéro 5 279 529 au cadastre du Québec, circonscription de Rouville, appartenant à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au coût de 33 097,22 \$ et que ce terrain serve à des fins publiques seulement, soit à des fins de loisirs et de culture et que les activités ne puissent être concurrentes à celles de la commission scolaire et en respect de sa mission. De plus, le contrat de vente devra contenir une clause de premier refus, en vertu de laquelle la Ville de Marieville devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord à la Commission scolaire à la juste valeur marchande, sauf en ce qui a trait au présent terrain dont la valeur devra être fixée en fonction du prix auquel elle l'a initialement acquis;

Et

D'autoriser la présidente du Conseil des commissaires et le directeur général à signer l'acte de vente et tous autres documents utiles et nécessaires pour donner plein effet au présent mandat.

**Adopté à l'unanimité.**

**06.1 POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES - ADOPTION (document SREJ 14.01.20-06.1)**

Considérant que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'inscription des élèves se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire;

Considérant que les modalités liées à l'admission et l'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières se trouvent dans sa *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

**HR 14.01.20**  
**006**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* (EJP 01), telle que déposée et présentée par madame Dominique Lachapelle, laquelle est identifiée sous la cote SREJ 14.01.20-06.1.

**Adopté à l'unanimité.**

**08.1 CORRECTION À LA RÉOLUTION HR 13.10.15-010 (document STI 14.01.20-08.1)**

Considérant la résolution HR 13.10.15-010 adoptée le 15 octobre 2013 par le Conseil des commissaires;

**HR 14.01.20**  
**007**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De corriger le dernier paragraphe de la résolution HR 13.10.15-010, lequel aurait dû se lire comme suit :

« De déléguer le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le mandat d'achat et les bons de commande qui en découleront, dans le respect des enveloppes budgétaires déjà prévues pour chacune des années, s'il y a lieu. »

**Adopté à l'unanimité.**

**09.1 ENGAGEMENT (document RH 14.01.20-09.1)**

**HR 14.01.20**  
**008**

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Julie Bourassa soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère d'orientation au Centre d'éducation des adultes « A », et ce, à compter du 3 février 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT REMBOURSÉS EN DÉCEMBRE 2013 (document RF 2014-01-20 10.1)**

Dépôt de la liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en décembre 2013 (document RF 2014-01-20 10.1).

**11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS**

**11.1.1 TRAVAUX À LA STRUCTURE ET ESPACE DE L'ENTREPLAFOND – POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 14.01.20-11.1.1)**

Considérant des analyses préalables à l'exécution de travaux de réfection à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot;

Considérant que ces analyses ont requis des travaux urgents à la structure et espace de l'entreplafond;

Considérant l'article 13, alinéa 1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et l'article 9.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services de la Commission scolaire* à l'égard de l'octroi de contrat de gré à gré, dans des situations d'urgence;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires ont été informés de l'urgence des travaux;

Considérant que les travaux requis ont déjà été exécutés;

**HR 14.01.20**  
**009**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

De ratifier l'octroi des contrats pour l'exécution desdits travaux à la structure et espace de l'entreplafond à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot aux entrepreneurs suivants et aux coûts ci-après indiqués :

- Xénobios, au coût de 60 892,47 \$ (taxes en sus).
- Indusco, au coût total de 134 519,57 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

## **12 - COMMISSAIRES PARENTS**

Madame Josée Hébert mentionne que madame Andrée Bouchard était présente lors de la dernière rencontre du comité de parents, tenue le 14 janvier dernier, et qu'elle a profité de l'occasion pour inviter tous les membres du comité à assister à une formation offerte par monsieur Patrice Ryan, ayant pour thème « *Les relations publiques comme outil pour augmenter la participation et remporter ses élections* », laquelle se tiendra le 15 mars 2014 à l'école secondaire de la Magdeleine à Laprairie. Cette formation est organisée par le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie dans le cadre des prochaines élections scolaires qui se tiendront le 2 novembre 2014.

De plus, madame Hébert indique que le comité de parents offrira, encore cette année, des formations à l'intention des parents. Les dates et les sujets demeurent toutefois à confirmer.

La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 4 février 2014.

## **13- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

**HR 14.01.20**  
**010**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient adressées à madame Myriam Chabot, enseignante en musique ainsi qu'à madame Sarah Dallaire, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean), qui ont travaillé et collaboré pour que les élèves de l'école puissent offrir un magnifique concert de Noël, intitulé « Noël autour du monde », le 18 décembre dernier.

Que des remerciements soient transmis aux parents cuisiniers qui ont contribué au succès de l'événement, soient mesdames Annie Koucharsky, Véronique Savoie, Mélanie Bélanger, Amélie Desmarais, Annie Coderre et Magalie Dumouchel, pour leurs délicieuses collations.

Que des remerciements soient également transmis au Chœur du Richelieu qui a offert gracieusement leurs estrades afin d'offrir une place à chacun des spectateurs.

**Adopté à l'unanimité.**



**HR 14.01.20**  
**011**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient adressées madame Sylvie Désautels, enseignante à l'école des Prés-Verts, ainsi qu'à ses élèves pour la belle prestation qu'ils ont offerte, dans le cadre de la présentation de la pièce de théâtre « Les colporteurs », présentée le 29 novembre 2013 à l'école des Prés-Verts.

Et

Que des remerciements soient adressés à Florence Béland, élève à l'école des Prés-Verts, pour la création, la mise en scène de cette pièce et la conception des décors.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 14.01.20**  
**012**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Guy Sasseville, madame Louise Nault, enseignants en musique à la Polyvalente Marcel-Landry ainsi qu'à leurs élèves, pour la qualité du concert de Noël, offert le 10 décembre dernier à la Polyvalente.

Que des félicitations soient également adressées à monsieur Claude Gauthier, enseignant en musique à l'école Saint-Alexandre, madame Johanne Lefebvre, directrice de l'Union musicale d'Iberville – Harmonie la Relève et enseignante en anglais aux écoles Saint-Alexandre et Sacré-Cœur (secteur Iberville), ainsi qu'à tous les petits musiciens qu'ils ont dirigés pour la qualité de leur prestation.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 14.01.20**  
**013**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Johanne Vigneault, enseignante en musique à l'école Saint-Lucien, ses assistants ainsi qu'à tous ses élèves pour leur prestation publique du 14 décembre 2013. Un concert de grande qualité offert à un public conquis.

**Adopté à l'unanimité.**

**14- AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été traité.

**15- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 14.01.20**  
**014**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL